



SUPPRESSION D'UN DEUXIÈME JOUR FÉRIÉ, LA CAVALERIE DES SOLIDARITÉS

Le président Macron a affirmé « ne pas être contre » la proposition de sa ministre de la Santé de supprimer un jour férié au titre de la solidarité, pour financer les risques de perte d'autonomie. Une solidarité à sens unique qui en dit long sur l'objectif du président...

Cela ressemble à une mauvaise blague. La hausse de la CSG a été imposée pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires et permettre une augmentation de leur pouvoir d'achat. Voilà que ce même gouvernement demande aux salariés de travailler un jour férié sans rémunération supplémentaire, donc gratuitement, pour aider les personnes âgées en situation de dépendance.

Solidarité des salariés et des retraités vers... les plus riches

Dans un cas, la hausse de la CSG, comme dans l'autre, la suppression d'un jour férié, il s'agit pour le président Macron d'éviter de solliciter la solidarité du patronat et des plus riches. Rappelons qu'il a supprimé l'ISF et réduit l'imposition sur les revenus financiers du capital, privant l'Etat de près de 5 milliards de recettes. De plus les salariés contribuent déjà massivement, à leur insu, à la « solidarité » envers les plus riches. Aujourd'hui ils consacrent 26 journées de travail par an à la rémunération des actionnaires, contre 10 jours dans les années 80 ! Selon le président ces « libéralités » dont ont bénéficié les grandes fortunes favoriseraient l'investissement. En réalité elles ont pour l'essentiel grossi les fortunes, enrichi des actionnaires déjà très riches et alimenté la spéculation et l'évasion fiscale, aux dépens de notre économie.

De Hollande en Macron, une pluie de cadeaux

Les cadeaux aux grandes entreprises s'élèvent au total à 73 milliards d'euros : 35 Mds d'exonérations de cotisations sociales, 27 Mds de crédit « impôt compétitivité emplois », 6 Mds de crédit « impôt recherche », 5 Mds rendus aux très riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune.

La CGT propose

Une partie de ces sommes, 14 %, pourraient financer la prise en charge de la perte d'autonomie, quelque soit l'âge, dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Cette proposition de la CGT est juste et réaliste car la suppression d'un deuxième jour férié ne rapporterait que 2 Mds d'euros supplémentaires, alors qu'il faudrait 10 Mds d'euros par an pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées fragilisées. Une proposition qu'il faut soutenir, au risque de voir se multiplier les mesures de « solidarité » entre ceux qui n'en ont pas les moyens pour exonérer ceux qui les ont. Après la hausse de la CSG, la journée de solidarité supplémentaire, n'en doutons pas, les retraités seront soumis à de nouvelles ponctions sur leurs pensions.

Le 14 juin, convergences et solidarité

Il y a là un nouveau terrain de convergences entre salariés et retraités : rejeter la hausse de la CSG et le deuxième jour férié travaillé, pour imposer la contribution des plus riches et du patronat à l'amélioration des conditions de vie des anciens et des salariés. Le 14 juin, des manifestations à l'appel de 9 organisations de retraités se dérouleront dans toutes les villes du pays. Une vraie journée de solidarité.



NON au système de retraites par points (Compte notionnel)

DANGER : La réforme des retraites (actuellement par répartition) en compte par points ou notionnel **entraînera une baisse des futures retraites** et suivant la situation, un ajustement ou baisse es retraites en cours.

Au programme de Macron : Un euro cotisé donne les mêmes droits !!!

⇒ Ce système **favorisera les hauts salaires** qui pourront acheter davantage de points, les femmes et personnes ayant des carrières interrompues n'achèteront que peu de points.

Le système actuel est plus favorable aux personnes qui cotisent dans la caisse ARCCO, caisse des salariés non cadres, que ceux qui cotisent dans la caisse des salariés cadres AGIRC (le taux de remplacement est meilleur pour les non cadres).

« Les retraites seront garanties » : c'est FAUX !....

1. Les comptes notionnels sans capitalisation reposent sur les cotisations des actifs. Si leur nombre diminue, pour équilibrer le système, il faut soit baisser les retraites, soit augmenter les cotisations ! Car le système est sensé s'auto équilibrer.
2. La valeur du point est actualisée chaque année. En cas de crise **les retraites peuvent baisser** comme en 2010 : - 3 %, 2011 : - 4,3 %, 2014 : - 2,7 %.
3. La valeur du capital virtuel est calculé à l'aide d'un coefficient de conversion. De l'espérance de vie jusqu'à l'âge de départ en retraite (Comment le calculer ? Celui-ci étant très différent pour un ouvrier ou un cadre, pour un homme ou une femme, le type de travail... et comment calculer la pénibilité ?)

« Le système sera plus lisible » En quoi ?!

On ne saura qu'au moment de la liquidation la valeur du point... valeur qui **sera remise en cause chaque année !**

Ce système par point existe en Allemagne (*Notre modèle !!*), où les retraites sont très basses avec un taux de remplacement mauvais !

Il existe des solutions pour renforcer notre système de retraites par répartition.

Les systèmes par points ou comptes notionnels sont un vrai danger pour les futurs retraités et les retraités actuels.

NON AUX COMPTES NOTIONNELS !

Pour cela, l'UCR CGT, avec les 9 organisations et associations, ainsi que l'USR CGT 76 et les collectifs CGT des retraités des quatre UL CGT de la Pointe de Caux appellent à :

Un rassemblement devant la sous-préfecture

Le Jeudi 14 Juin 2018

10 H 30